

Liste des délibérations de l'organe délibérant

Séance du 15 mai 2025

Commune	Siret	ID	Date	Objet	Préf date	Vote effectif	Vote réel	Vote pour	Vote contre	Vote abstention	Vote
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/15/05-01	09 mai 2025	Demande de subvention D.E.T.R / DSIL : Changements de fenêtres - Modifie la délibération n°2025/16/01-03	19 mai 2025	12	12	12	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/15/05-02	09 mai 2025	Demande de subvention D.E.T.R / DSIL : Achat véhicule électrique - Modifie la délibération n°2025/17/04-09	19 mai 2025	12	12	12	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/15/05-03	09 mai 2025	Approbation devis achat véhicule électrique	19 mai 2025	12	11	11	0	1	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/15/05-04	09 mai 2025	Approbation devis achat véhicule service technique	19 mai 2025	12	11	11	0	1	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/15/05-05	09 mai 2025	Approbation achat terrain parcelle AB 234	19 mai 2025	12	11	11	0	1	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/15/05-06	09 mai 2025	Régularisation affectation de résultat BP Commune 2025.Modification délibérations n°2025/25/03-04 et 07	19 mai 2025	12	12	12	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/15/05-07	09 mai 2025	Décision modificative BP Commun	19 mai 2025	12	12	12	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/15/05-08	09 mai 2025	Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité- article L.332-23 2° du code général de la fonction publique	19 mai 2025	12	12	12	0	0	Approuvée

Envoyé en préfecture le 19/05/2025  
 Reçu en préfecture le 19/05/2025  
 Publié le  
 ID : 050-215003492-20250515-LDD15052025-DE

Pour copie conforme  
 Le Maire,  
 Monsieur Bruno QUESNEL



Acte rendu exécutoire  
 Après envoi en sous-préfecture le 19/05/2025  
 Par dématérialisation le 19/05/2025  
 Et publication sur le site internet le 19/05/2025

Le secrétaire de séance,  
 Monsieur MARIE-LECONTE

2025/15/05-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 17 avril 2025

Présents : 10  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 12  
Votes POUR : 12  
Votes CONTRE : 0  
Date de convocation : vendredi 09 mai 2025

**OBJET** : Demande de subvention D.E.T.R : Achat véhicule électrique- Modifie la délibération n°2025/17/04-09

L'an deux mil-vingt-cinq et le 15 mai à 18 h 30,  
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

**Présents** : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Mme LECERF), M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain (arrivé à 18h36), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT)

Monsieur MARIE-LECONTE est choisi comme secrétaire de séance.

Dans le cadre de la préparation et du dépôt de dossier de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux « DETR » pour l'année 2025, M. Le Maire présente au conseil la proposition d'inscription de travaux suivants :

- **Catégorie 2 – Transition écologique** :
  - o Achat fourgon utilitaire électrique

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Achat véhicule électrique		
Travaux ou acquisitions		
Véhicule électrique type utilitaire	RENAULT	33 985.26 € HT
Coût total prévisionnel HT		33 985.26 € HT
Ressources prévisionnelles de l'opération		
Financements	Montant (HT)	Taux
DETR	13 594.10 €	40 %
Sous-total aides publiques	13 594.10 €	40 %
Part de la collectivité	Fonds propres	20 391.16 €
Participation du maître d'ouvrage	20 391.16 €	60 %
<b>TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES</b>	<b>33 985.26 €</b>	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** le projet et le plan de financement prévisionnel présentés ci-dessus ;
- **SOLLICITE** de l'Etat une subvention au titre de la DETR ;
- **AUTORISE** le Maire a déposé le dossier de subvention ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 19/05/2025

Reçu en préfecture le 19/05/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250515-2025150502-DE

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

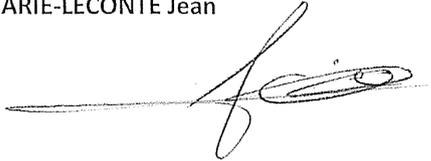
Acte rendu exécutoire le 19/05/2025

Après envoi en sous-préfecture le 19/05/2025

Par dématérialisation le 19/05/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 19/05/2025

Le Secrétaire de Séance,  
MARIE-LECONTE Jean



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



2025/15/05-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

-----  
Séance du 15 mai 2025

Présents : 10  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 12  
Votes POUR : 12  
Votes CONTRE : 0  
Date de convocation : vendredi 09 mai 2025

**OBJET : Demande de subvention D.E.T.R : Changements de fenêtres mairie- Modifie la délibération n°2025/16/01-03**

L'an deux mil-vingt-cinq et le 15 mai à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

**Présents** : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Mme LECERF), M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain (arrivé à 18h36), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT)

Monsieur MARIE-LECONTE est choisi comme secrétaire de séance.

Dans le cadre de la préparation et du dépôt de dossier de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux « DETR » pour l'année 2025, M. Le Maire présente au conseil la proposition d'inscription de travaux suivants :

- **Catégorie 4- Maintien et développement des équipements publics :**
  - o Changements de fenêtres des salles de la mairie

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Changements de fenêtres extérieures en PVC et bardage isolé		
Travaux ou acquisitions		
Menuiseries extérieures et bardage isolé	Entreprise LEPRETRE Menuiserie	25 288.68 € HT
<i>Coût total prévisionnel HT</i>		25 288.68 € HT
Ressources prévisionnelles de l'opération		
<i>Financements</i>	<i>Montant (HT)</i>	<i>Taux</i>
DETR	7 586.60 €	30 %
Sous-total aides publiques	7 586.60 €	30 %
Part de la collectivité	Fonds propres	17 702.08 €
Participation du maître d'ouvrage	17 702.08 €	70 %
<b>TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES</b>	<b>25 288.68 €</b>	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** le projet et le plan de financement prévisionnel présentés ci-dessus ;
- **SOLLICITE** de l'Etat une subvention au titre de la DETR ;
- **AUTORISE** le Maire a déposé le dossier de subvention ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 19/05/2025

Reçu en préfecture le 19/05/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250515-2025150501-DE

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 19/05/2025

Après envoi en sous-préfecture le 19/05/2025

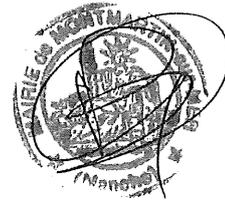
Par dématérialisation le 19/05/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 19/05/2025

Le Secrétaire de Séance,  
MARIE-LECONTE Jean



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



Envoyé en préfecture le 19/05/2025

Reçu en préfecture le 19/05/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250515-2025170503-DE

2025/15/05-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

-----  
Séance du 17 avril 2025

Présents : 10  
Abstentions : 1  
Suffrages exprimés : 12  
Votes POUR : 11  
Votes CONTRE : 0  
Date de convocation : vendredi 09 mai 2025

**OBJET** : Approbation devis achat véhicule électrique

L'an deux mil-vingt-cinq et le 15 mai à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

**Présents** : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Mme LECERF), M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain (arrivé à 18h36), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT)

Monsieur MARIE-LECONTE est choisi comme secrétaire de séance.

M. Le maire présente au conseil les devis reçus pour l'achat d'un véhicule électrique soit :

- type « KANGOO VAN-E-TECH FOURGON » du garage RENAULT-SAUTO, au prix de 33 985.26 € HT- 40 772.76 € TTC hors primes. Une remise commerciale de 9 035.00 € HT- 10 842.00 € TTC et une remise CEE de 4 200.00 € sont éventuellement prévues.

Soit un prix définitif de 20 750.26 € HT- 25 730.76 € TTC

-type « PARTNER Fourgon » du garage PEUGEOT-STELLANTIS, au prix de 35 6100.00 € HT – 42 732.00 € TTC hors primes

Une remise commerciale de 9 614.70 € HT – 11 537.64 € TTC à déduire

Soit un prix définitif de 25 995.30 € HT – 31 562.12 € TTC

Il propose au conseil de retenir le devis de la société RENAULT SCAUTO pour un KANGOO -VAN E-TECH, au prix remises commerciales et CEE déduites de 20 750.26 € HT soit 25 730.76 € TTC

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **VALIDE ET ACCEPTE** le devis de la société RENAULT SCAUTO pour un KANGOO -VAN E-TECH, au prix remises commerciales et CEE déduites de 20 750.26 € HT soit 25 730.76 € TTC
- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

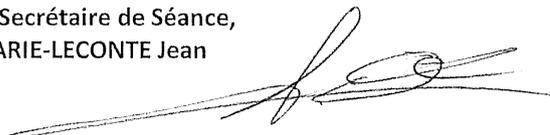
Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 19/05/2025

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 19/05/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 19/05/2025

Le Secrétaire de Séance,  
MARIE-LECONTE Jean



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



2025/15/05-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 17 avril 2025

Présents : 10  
Abstentions : 1  
Suffrages exprimés : 12  
Votes POUR : 11  
Votes CONTRE : 0  
Date de convocation : vendredi 09 mai 2025

**OBJET : Approbation devis achat véhicule service technique**

L'an deux mil-vingt-cinq et le 15 mai à 18 h 30,  
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

**Présents :** M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Mme LECERF), M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain (arrivé à 18h36), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT)

Monsieur MARIE-LECONTE est choisi comme secrétaire de séance.

M. Le maire présente au conseil les devis reçus pour l'achat d'un véhicule d'occasion pour le service technique :

- Garage SCAUTO : Renault Kangoo express -diesel- 6 810 kms = 13 990 € TTC
- Garage SCAUTO : Renault Kangoo express – diesel – 21 570 kms = 14 990 € TTC
- Garage Mary Automobiles : Renault Kangoo express – diesel – 40 845 kms = 13 990 € TTC
- Garage Mary Automobiles : Citroën Berlingo Van – diesel – 49 464 kms = 15 490 € TTC

Après échanges et considérant ces offres de véhicules, il est décidé de donner l'autorisation à Monsieur le Maire d'engager un achat à hauteur de 16 000 € TTC maximal.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **VALIDE** l'achat d'un véhicule d'un montant maximal de 16 000 € TTC
- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

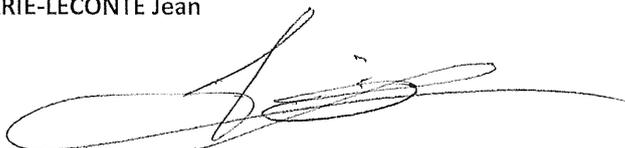
Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 19/05/2025

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 19/05/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 19/05/2025

Le Secrétaire de Séance,  
MARIE-LECONTE Jean



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



Envoyé en préfecture le 19/05/2025

Reçu en préfecture le 19/05/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250515-2025150505-DE

2025/15/05-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

-----  
Séance du 17 avril 2025

Présents : 10

Abstentions : 1

Suffrages exprimés : 12

Votes POUR : 11

Votes CONTRE : 0

Date de convocation : vendredi 09 mai 2025

**OBJET : Approbation achat terrain parcelle AB 234**

L'an deux mil-vingt-cinq et le 15 mai à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

**Présents** : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Mme LECERF), M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain (arrivé à 18h36), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT)

Monsieur MARIE-LECONTE est choisi comme secrétaire de séance.

Lors de sa séance de conseil municipal du 17 avril dernier, M. le Maire a évoqué l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 234 afin d'aménager un espace de pique-nique, située en haut du virage des mielles. Cette parcelle est d'une superficie de 1 630 m<sup>2</sup>.

Il propose au conseil d'acquérir cette parcelle au prix de 0.70 €, prix de la terre agricole le m<sup>2</sup> soit 1 141 € net vendeur, tous les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **VALIDE** l'acquisition de ce terrain au prix de 1 141.00 € net vendeur
- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

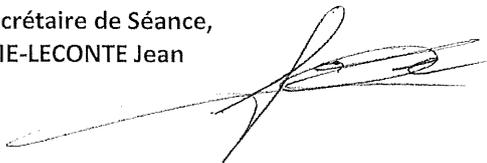
Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 19/05/2025

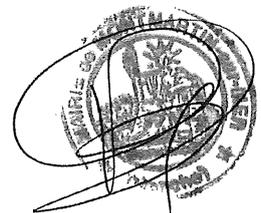
Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 19/05/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 19/05/2025

Le Secrétaire de Séance,  
MARIE-LECONTE Jean



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



Envoyé en préfecture le 19/05/2025

Reçu en préfecture le 19/05/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250515-2025150506-BF

2025/15/05-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

-----  
Séance du 17 avril 2025

Présents : 10  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 12  
Votes POUR : 12  
Votes CONTRE : 0  
Date de convocation : vendredi 09 mai 2025

**OBJET** : Régularisation affectation de résultat BPP Commune 2025- Modification délibérations n°2025/25/03-04 et 07

L'an deux mil-vingt-cinq et le 15 mai à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

**Présents** : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POULLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Mme LECERF), M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain (arrivé à 18h36), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT)

Monsieur MARIE-LECONTE est choisi comme secrétaire de séance.

Lors de sa séance de conseil municipal du 25 mars 2025, il a été acté l'affectation de résultat de l'exercice 2024 du BP Communal à hauteur de 329 712.79 €. Il s'avère qu'il y a eu un doublon de somme, de ce fait, il faut modifier la délibération comme suit :

- Affectation d'excédent de fonctionnement (1068) : 329 712.79 €
- Excédent reporté de fonctionnement (002) : 296 563.79 €
- Déficit reporté d'investissement (001) : 81 408.96 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la modification des délibérations n°2025/25/03- 04 et 07,
- **AUTORISE** les inscriptions budgétaires du budget Communal 2025 comme suit  
Affectation d'excédent de fonctionnement (1068) : 329 712.79 €  
Excédent reporté de fonctionnement (002) : 296 563.79 €  
Déficit reporté d'investissement (001) : 81 408.96 €

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 19/05/2025

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 19/05/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 19/05/2025

Le Secrétaire de Séance,  
MARIE-LECONTE Jean



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



Envoyé en préfecture le 19/05/2025

Reçu en préfecture le 19/05/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250515-2025150507-DE

2025/15/05-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

-----  
Séance du 17 avril 2025

Présents : 10

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Date de convocation : vendredi 09 mai 2025

**OBJET : Décision modificative BP Commune**

L'an deux mil-vingt-cinq et le 15 mai à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

**Présents :** M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Mme LECERF), M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain (arrivé à 18h36), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT)

Monsieur MARIE-LECONTE est choisi comme secrétaire de séance.

Suite à la modification de l'affectation de résultat du BP Commune, il est proposé la décision modificative suivante :

- Dépenses d'investissement – chapitre 001- article 001 = - 248 303.83 €
- Recettes d'investissement – chapitre 16 – article 1641 = - 248 303.83 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE** cette décision modificative,

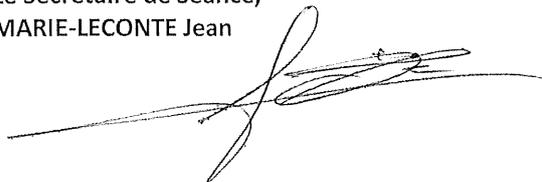
Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 19/05/2025

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 19/05/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 19/05/2025

Le Secrétaire de Séance,  
MARIE-LECONTE Jean



Le Maire,  
QUESNEL Bruno



2025/15/05-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

-----  
Séance du 17 avril 2025

---

Présents : 10

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Date de convocation : vendredi 09 mai 2025

**OBJET** : Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité- article L.332-23 2° du code général de la fonction publique

L'an deux mil-vingt-cinq et le 15 mai à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

**Présents** : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian (pouvoir à Mme LECERF), M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain (arrivé à 18h36), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline, M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme FAUTRAT)

Monsieur MARIE-LECONTE est choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno QUESNEL, Maire, rappelle au conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur Bruno QUESNEL, Maire, expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un agent polyvalent pour effectuer les petits travaux, la tonte, l'entretien de la voirie etc. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet de chaque année civile, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35h00/35h00 et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 2 mois sur une période de 12 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité de l'équipe technique.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial, pour effectuer les missions d'agent polyvalent pour effectuer les petits travaux, la tonte, l'entretien de la voirie etc. suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h00/35h00, à compter du 1<sup>er</sup> juillet de chaque année civile pour une durée maximale de 2 mois sur une période de 12 mois.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 budget primitif de chaque année civile.

Envoyé en préfecture le 19/05/2025

Reçu en préfecture le 19/05/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250515-2025150508-DE

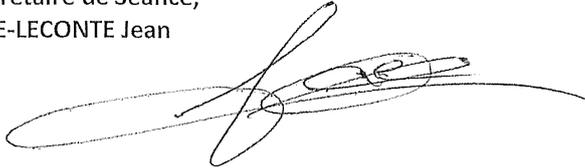
Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 19/05/2025

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 19/05/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 19/05/2025

Le Secrétaire de Séance,  
MARIE-LECONTE Jean



Le Maire,  
QUESNEL Bruno

